

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2021

ATTÉNUER LES INÉGALITÉS D'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR GÉNÉRÉES
PAR PARCOURSUP - (N° 4588)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° AC3

présenté par

Mme Rubin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguiet, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 2

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* Au troisième alinéa de l'article L. 313-1 du code de l'éducation, après les mots : « personnels d'orientation », sont insérés les mots suivants : « dans le cadre du service public d'orientation ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement d'appel, nous proposons de rétablir un grand service public de l'orientation.

Il a en effet été détruit par ce Gouvernement : les CIO (Centre d'Information et d'Orientation, réseau de plus de 478 lieux d'accueil des publics pour une information sur les formations et les métiers et la délivrance gratuite de conseils en orientation) ont été supprimés au début du quinquennat.

Le projet de les remplacer par du mentorat ou du tutorat via le dispositif « 1 jeune, 1 mentor » qui a bénéficié de 27 millions d'euros dans le projet de loi de finances 2022 symbolise la « start-up nation » chère au Président Macron. Il suffirait ainsi à des adultes d'« apporter leur propre exemple de vie » comme le préconise le Président pour accompagner les jeunes dans leurs projets. Nul besoin des psychologues scolaires de l'Éducation nationale spécialisés dans l'orientation par exemple. Il s'agit finalement de « traverser la rue », savoir « saisir des opportunités »...

De plus, on ne compte qu'un psychologue de l'Éducation nationale pour 1500 élèves ! Ce sont actuellement les professeurs qui doivent assumer cette mission. Dans un article du Monde du 15 juin 2021 Ferroudja Kaci, du Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ) explique que les professeurs « n'ont ni le temps, ni les moyens de remplir pleinement ce rôle et d'assurer un suivi individuel ».

La disparition du service public d'orientation a permis en revanche le développement d'un marché privé. Ainsi, pour 445 euros, il est proposé aux lycéens un accompagnement individualisé ayant abouti, selon cette entreprise lucrative, à 90 % des candidats d'obtenir en moyenne 12 sous-voeux.

Contre la marchandisation de l'orientation des élèves et pour permettre à chacun de bénéficier d'un accompagnement de qualité, nous proposons de rétablir un grand service public de l'orientation en lieu et place des dispositifs de mentorat.